

Le PRÉSIDENT: Devrions-nous en rester là et demander à M. Ouimet de nous donner tous les renseignements possibles à notre prochaine réunion sur les entreprises de radiodiffusion dont les intérêts sont mis en jeu par cet article 14? Le Comité ira-t-il plus loin et demandera-t-il à M. Ouimet de discuter cette question avec le ministre avant notre prochaine réunion?

Le sénateur MACDONALD: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: M. Ouimet est maintenant au fait du problème et peut-être qu'à notre prochaine réunion, si le ministre peut y venir, nous trouverons une solution satisfaisante.

Le sénateur MACDONALD: Il pourrait peut-être discuter avec le ministre l'opportunité de modifier l'article 14 (c) en biffant tous les mots de l'alinéa qui suivent les mots "citoyens canadiens", à la 14^e ligne.

Le sénateur MÉTHOT: Il faudra aussi biffer les mots "citoyens canadiens" à l'autre alinéa.

Le PRÉSIDENT: L'article se terminerait alors après les mots "citoyens canadiens" à la 14^e ligne de la page 7.

Le sénateur MACDONALD: Je n'ai pas étudié cette question, mais le ministre pourrait s'en occuper.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser à M. Finlayson? Je pense que nous sommes maintenant bien au fait du problème que crée cet article. Je ne pense pas que sa présence puisse plus longtemps nous être utile.

M. FINLAYSON: Le Comité aura-t-il besoin de nous à ses prochaines réunions? Serait-il utile que nous restions ici?

Le PRÉSIDENT: Ce serait peut-être utile. Le ministre pourrait vouloir vous interroger. Il serait préférable que vous soyez ici demain... ce sera probablement dans la matinée, mais sûrement au cours de la journée.

Il est inutile de pousser plus loin la discussion avant que le ministre nous ait expliqué la Partie II.

Le sénateur BRUNT: J'aimerais poser une question à M. Ouimet.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que le sénateur Connolly voulait demander à M. Ouimet, le nombre d'employés de Radio-Canada qui seront affectés à l'autre organisme.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Le moment serait opportun pour que M. Ouimet nous donne ce renseignement.

M. OUIMET: Notre division des règlements est fusionnée à celle des relations publiques et je ne puis vous dire de mémoire le nombre exact d'employés qui s'occupent uniquement des règlements. Cependant je puis le vérifier et vous le dire après-midi, ou lors de votre prochaine réunion.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pourriez-vous nous dire approximativement quel sera le nombre d'employés du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. OUIMET: Je n'en ai aucune idée.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): N'avez-vous pas un plan d'organisation?

M. OUIMET: Non. Naturellement ceci ne relèvera pas de la Société à l'avenir.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Prévoyez-vous une diminution du nombre de vos techniciens et de vos autres employés?

M. OUIMET: Pas de nos techniciens. Si vous voulez parler de nos ingénieurs, nous n'avons pas de personnel chargé exclusivement des règlements.